

Politiques de séjour

Numéros d'urgence

Il est très important de nous fournir les numéros d'urgence valides lors du séjour du participant afin de pouvoir vous contacter en cas d'urgence. Il est de votre responsabilité de nous transmettre ces renseignements à jour.

Soins médicaux extra-CNL

Le Centre Normand Léveillé est un camp de vacances disposant de plusieurs moyens afin de prendre soin des participants qui y séjournent. Malgré cela, il peut arriver que la santé d'un participant nécessite une consultation ou des soins *médicaux*. Voici donc notre façon de procéder.

1. **Informé.** Nous communiquons avec le représentant légal du participant afin de l'informer de la situation. Si le représentant légal ne répond pas, nous utilisons alors la liste de contact en cas d'urgence dans l'ordre établie.
 - a. Prendre note qu'un message vocal sera laissé sur la messagerie vocale de chaque personne que nous avons tenté de joindre.
 - b. Nous traiterons la situation avec la première personne qui répondra jusqu'à ce que l'on ait un retour d'appel du représentant légal. À ce moment, c'est lui qui prendra les décisions nécessaires pour le participant.
2. **Prise de décision.** Si la situation le permet, une décision sera prise avec cette personne sur les soins à apporter au participant. Par exemple : consultation à l'urgence, consultation avec le médecin de famille, ...
3. **Consultation.** Le Centre Normand Léveillé s'engage à accompagner un participant malade à l'urgence jusqu'à la prise en charge du participant par l'hôpital, si nécessaire. Le représentant légal sera alors avisé du changement de la situation et il sera invité à prendre la relève.

NB : Nous traiterons de la situation avec une personne tout au long de la situation. Ainsi, si plusieurs personnes doivent être avisées de l'événement, c'est le rôle du représentant légal de faire circuler l'information.

POLITIQUE D'EXCLUSION CONCERNANT LES SOINS DE SANTÉ

*** Notez que le Centre Normand-Léveillé se réserve le droit de refuser un participant ou de mettre fin à un séjour de répit dans les cas suivants :*

- Un participant refuse de prendre sa médication, ou pour une quelconque raison, le personnel infirmier est dans l'impossibilité d'administrer adéquatement la médication ;
- Un participant se présente avec un état de santé (mentionné ou non) nécessitant un changement au niveau du ratio d'encadrement ;
- Un participant se présente avec un état de santé (mentionné ou non) nécessitant des soins trop importants (relevant davantage d'un centre hospitalier, par exemple) ;
- Un participant se présente avec un état de santé à risque de contagion important (gastro, Covid-19 ou autres) ;
- Un participant se présente avec un état de santé l'empêchant de participer adéquatement aux activités proposées (trop faible ou trop fatigué, par exemple) ;
- Un participant présente des troubles de sommeil pouvant nuire au repos d'autres participants, ou pouvant nuire à sa propre sécurité (fugues pendant la nuit, etc.) ;

POLITIQUE DE SUSPENSION OU DE RENVOI

Sachez que des mesures disciplinaires seront appliquées si un participant du Centre :

- Utilise un langage grossier ou irrespectueux de façon régulière envers les intervenants ou les autres participants ;
- Met sa sécurité ou celle des autres en danger ;
- Ne respecte pas les règles et consignes du Centre ;
- Pose des gestes violents, tant envers les autres qu'envers les biens matériels (tolérance zéro) ;
- Présente des comportements sexuels déviants ou pouvant l'empêcher de fonctionner adéquatement en groupe (masturbation publique, attouchements, propos sexuellement explicites).

1. Lorsqu'un participant présentera des comportements problématiques pour la première fois ou encore lorsqu'il posera des gestes non tolérés à plusieurs reprises, les parents ou tuteurs seront immédiatement informés de la situation afin de déterminer les meilleurs moyens d'intervention.

2. Suite aux interventions mises en place, si les manquements persistent, le participant sera contraint de retourner à la maison sur le champ. Le personnel du Centre pourrait ensuite exiger une rencontre avec les parents/tuteurs ou autres intervenants du participant afin de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la réintégration du participant en question.

3. Suite à toutes ces mesures, si le participant devait présenter à nouveau les comportements problématiques, il pourrait faire face à un renvoi définitif.

*** Notez que dans certains cas de comportements violents ou de situations où la sécurité d'enfants ou d'adultes aurait été compromise, l'équipe du Centre Normand-Léveillé se réserve le droit d'expulser un participant sur le champ, sans préavis lorsque le comportement est jugé inacceptable.*